

**CABINET de Maîtres Frédéric PEYSSON – Laurent CHOUETTE
Sophie CAÏS – Elisabeth RECOTILLET
AVOCATS ASSOCIES**
267, Boulevard Charles Barnier « Le Kalliste » Bât. D - 83000 - TOULON
☎: 04.94.62.89.59. - e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr
Site WEB : www.kalliste-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans immeuble en copropriété situé sur la commune de la CRAU (Var) 22 Avenue de la Gare, Cadastré Section AA N° 550 le Lot :

N° 2 formant un appartement composé d'une pièce principale, d'un coin cuisine et d'une salle d'eau pour une superficie habitable de 35,70 m² sise au rez-de-chaussée.

-Une cour située dans un immeuble à la CRAU (Var) 22 avenue de la Gare, Cadastrée Section AA N° 613

MISE A PRIX

VINGT HUIT MILLE €UROS.....28 000,00 €UROS

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le Lundi 29 Octobre 2018 de 14 Heures à 15 Heures.

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

MODE D'OCCUPATION

Le bien est occupé par le propriétaire

CHARGES ET TAXES

La taxe foncière déclarée est de 800 € environ

ENVIRONNEMENT

Le Bien se situe dans un ensemble immobilier composé de maisons mitoyennes autour d'une allée centrale.

Les stationnements à l'intérieur de l'ensemble sont limités.

Le Centre-Ville de la Crau est proche à pied.

L'avenue de la Gare est un axe de circulation majeur de la ville de la Crau. Il est passant et bien desservi par les transports en communs.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €, s'il s'avère que la mise à prix est inférieure à 30 000 €

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **VINGT HUIT MILLE EUROS**

Ci**28 000,00 €**
Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 20 Novembre 2017 et a été enregistré sous le n° 17/00154 (*Greffé ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 18 Septembre 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.